



COPIE CONFORME DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Weedon, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, situé au 520, 2^e Avenue, à Weedon, le 2 octobre 2018, à 19h30, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Mesdames les conseillères : Maylis Toulouse

Étaient absents Madame Joanne Leblanc et Monsieur Daniel Sabourin

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT #2018-072 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2016-050 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Pierre Bergeron, conseiller au district no. 1, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement no. 2018-072 sera adopté afin de modifier le règlement no. 2016-050 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Une modification à la règle 2 – LES AVANTAGES permettra de clarifier ce qui est interdit à tout employé.

Ce règlement sera adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)

Le projet de règlement est présenté par Monsieur Richard Tanguay et déposé séance tenante.

Copie conforme
Certifiée ce 3^e jour d'octobre 2018

Daniel Le Pape, Urbaniste, M.A.TDR, MBA
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre de la Municipalité de Weedon, lors de sa prochaine séance.